

PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
PREFECTURE DE LA GUYANE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Département Europe

AVENANT n° 2015-343-0010 du 9 décembre 2015
(2^{ème} avenant)

à la convention n° 2015064 – 0006 du 05 mars 2015
ATTRIBUANT UN CONCOURS FINANCIER DU FONDS

FEDER

AU TITRE DU

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

N° PRESAGE : 32144

Date de la notification de l'avenant	9 décembre 2015
Bénéficiaire	Guyane Développement Innovation
Intitulé de l'opération	Etude technico économique sur l'articulation complémentaire de deux activités de laboratoires
Action	A.1 : Recherche et innovation
Date du dossier complet	19-11-2014
Date des comités de pilotage et de synthèse	19-11-2014 et 14-10-2015
Date du comité de programmation et de la consultation écrite	26-11-2014 et 29-10-2015
Montant du concours financier	50 000,00 €
Service instructeur	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)
Date de début d'éligibilité des dépenses	1 ^{er} janvier 2007
Date limite de commencement de l'opération	04 mai 2015
Date limite de fin de l'opération – Date de fin d'éligibilité des dépenses	31 décembre 2015

ENTRE

L'État, représenté par Monsieur **Eric SPITZ**, préfet de la région Guyane, d'une part,

ET

Guyane Développement Innovation

représentée par Monsieur **Denis BURLOT**, président

N° SIRET : 794 622 233 00011

Statut : Association déclarée

Coordonnées : Pépinière d'entreprises innovantes - Pôle Universitaire Guyanais – BP 90235 - Trou Biran - 97300 CAYENNE

ci-après dénommé le bénéficiaire, d'autre part,

VU l'avis du comité de programmation du **26 novembre 2014** et de la consultation écrite du **29 octobre 2015** ;

VU la convention FEDER n° **2015064 – 0006 du 05 mars 2015** ;

VU l'avenant n° **2015285 – 0005 du 12 octobre 2015** ;

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Postes de dépenses

La répartition des postes de dépenses de la convention n° **2015064 – 0006 du 05 mars 2015**, telle que décrite dans l'annexe technique et financière (point 4), est modifiée comme suit :

Postes de dépenses	Anciens montants (€)	Nouveaux montants (€)
Achat de supports médias / documentaires	2 000,00	2 000,00
Etude technico-économique	36 960,00	19 320,00
Frais de déplacement pour mission en Guyane (1 personne sur 8j)	3 540,00	2 725,28
Frais de mission de formation à Agen (2 personnes sur 46 j)	20 000,00	2 388,52
Frais de personnel - Responsable du pôle PRI : 10%, 15 mois - Responsable du département bioressources : 30%, 15 mois	0,00	36 066,20
TOTAL	62 500,00 €	62 500,00

Article 2 :

Les autres articles de la convention n° **2015064 – 0006 du 05 mars 2015** demeurent inchangés.

Article 3 : Pièces annexes

Les pièces constitutives du présent avenant sont :

- le présent document ;
- la convention FEDER n° **2015064 – 0006 du 05 mars 2015** ;
- l'avenant n° **2015285 – 0005 d 12 octobre 2015**.

Le bénéficiaire
Le Président de Guyane Développement
Innovation

SIGNE

Denis BURLLOT
Date : 26/11/15

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales

SIGNE

Vincent NIQUET